

7. Demande concernant les points de contact officiels et les autorités nationales désignées

Instruction : UNEP/FAO/RC/COP.7/21, section IX. C., communications officielles

Contexte : Conformément à l'article 4 et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties, il est demandé aux Parties de désigner des autorités nationales et des points de contact officiels. La demande de désigner des points de contact officiels et des autorités nationales désignées s'appuie sur des décisions prises antérieurement par la Conférence des Parties, y compris la décision RC-6/21 par laquelle a été adopté un formulaire révisé à utiliser pour notifier au Secrétariat la désignation des contacts, y compris toute modification ou tout ajout au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Le Secrétariat conserve et met à jour la liste des contacts transmis antérieurement par les Parties, laquelle est consultable sur le site Internet de la Convention de Rotterdam à l'adresse suivante : <http://www.pic.int/LesPays/Contacts/tabid/3283/language/fr-CH/Default.aspx>

Demande :

Demande	Répondant(s)	Méthode de communication des informations	Date limite de communication des informations
Les Parties sont vivement engagées à désigner leurs points de contact officiels et autorités nationales désignées et, au besoin, à fournir en temps opportun des informations actualisées au Secrétariat.	Parties	<p>Veillez utiliser le formulaire disponible sur le site Internet de la Convention aux adresses suivantes :</p> <p>http://www.pic.int/Proc%C3%A9dures/CorrespondantsOfficiels/tabid/3286/language/fr-CH/Default.aspx</p> <p>et</p> <p>http://www.pic.int/Proc%C3%A9dures/Autorit%C3%A9sNationalesD%C3%A9sign%C3%A9es/tabid/1772/language/fr-CH/Default.aspx</p>	Aucune date limite n'est spécifiée dans la décision ; veuillez communiquer les informations dès que possible pour faciliter et accélérer leur transmission aux Parties, par celles-ci et entre elles, ainsi qu'à d'autres intéressés.

Point de contact :

M^{me} Yvonne Ewang-Sanvincenti (E-mail : yvonne.ewang@brsmeas.org / contacts@brsmeas.org, Tél. : +41 917 8112, Fax : +41 22 917 80 98).